

# TOUTES EN GRÈVE LE 14 JUIN



**Avec une très large majorité de membres féminines, la SPV a à cœur de défendre l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement. Force est de constater que, malgré les années de lutte, de nombreuses inégalités subsistent dans l'école vaudoise. Alors que cette dernière a le devoir de promouvoir l'égalité, il est primordial que les professionnel-le-s de l'enseignement puissent travailler dans des conditions égalitaires. Pour cette raison, le Comité cantonal soutient la grève féministe du 14 juin et émet les constats suivants.**

## INÉGALITÉS STATUTAIRES

### Salaires et taux d'activité

Le premier constat qui s'impose est que les professions de l'enseignement les plus féminisées sont aussi les plus dévalorisées. Avec 90% de femmes, l'enseignement au degré primaire affiche les salaires les plus bas et aucun cliquet<sup>1</sup> n'y est possible. À l'opposé, les salaires les plus élevés se trouvent au secondaire II où les hommes restent majoritaires. Dans les gymnases, la parité est enfin atteinte, ce qui n'est malheureusement pas le cas dans les écoles professionnelles et les hautes écoles (seulement 19% de femmes dans le corps professoral à l'EPFL, 27% à l'UNIL, 29% dans les HES-SO et 48% à la HEPL)<sup>2</sup>.

En plus d'une surreprésentation dans les classes salariales les plus basses, les femmes sont également les plus représentées dans les emplois à temps partiel et ce quel que soit le degré d'enseignement. Ces inégalités ont donc un impact important sur les salaires mais aussi sur le

niveau de rentes des femmes, qui restent plus basses que celles des hommes.

### Surinvestissement et pénibilité

Deuxièmement, il a été démontré que les personnes engagées à temps partiel consacraient plus de temps à leur travail notamment lors du temps librement géré. Les femmes, surreprésentées dans les taux partiels, sont donc encore une fois davantage touchées par le surinvestissement professionnel. Cela s'explique tout simplement par le fait que les nombreux réseaux, réunions et formations obligatoires ne sont pas réduits en proportion du taux d'activité.

## INÉGALITÉS PÉDAGOGIQUES

### Manuels scolaires genrés et stéréotypés

Le constat est vite fait, les moyens d'enseignement proposés actuellement aux enseignant-e-s sont toujours très genrés et stéréotypés. Il manque encore

un catalogue proposant un large choix d'œuvres, de ressources et de manuels réalisés par des femmes et représentant des femmes.

Il existe heureusement du matériel spécifique<sup>3</sup>, mais il est certain que seuls les convaincu-e-s les utilisent régulièrement. De plus, aucune formation n'est proposée pour l'utilisation de ce matériel.

### Orientation et choix des options selon le genre

Selon les statistiques vaudoises de 2022, le choix des filières d'études et de formations dans le canton de Vaud est encore très genré. Il en ressort que, lors du choix de l'option spécifique en VP, les filles s'orientent toujours majoritairement vers les lettres (77% de filles en *italien* et 68% en *latin*) alors que l'option mathématiques et physique reste le choix des garçons avec seulement 38% de filles.

Le même constat se pose lors du choix de l'option à l'école de la maturité, les filles représentent 75% des élèves en *langues modernes* et en *philosophie et psychologie* (75%). Les *mathématiques et physiques* sont encore davantage délaissées à ce niveau avec seulement 24% de filles.

Mêmes observations en culture générale où les filles choisissent majoritairement les options *travail social* (81%) et *pédagogie* (70%)<sup>4</sup>.

### Formations initiale et continue insuffisantes

La HEP-Vaud ne propose à ce jour qu'un seul module portant sur la notion de « genre » durant la formation initiale (3 crédits durant la 2e année de formation) et seulement 4 offres de formation continue dans le catalogue 2022-2023. Il devient urgent que la formation initiale intègre davantage cette thématique. L'école obligatoire et les professionnel-le-s qui y travaillent se doivent d'être un exemple en matière d'égalité des genres afin de réduire au maximum ces inégalités qui persistent, encore, sur les bancs de l'école vaudoise.

Celia Araya et Camille Dupertuis

<sup>1</sup> Après 15 années d'expérience professionnelle, les enseignant-e-s du secondaire, du post-obligatoire et de l'enseignement spécialisé peuvent bénéficier d'une augmentation salariale.

<sup>2</sup> « Les chiffres de l'égalité », 2022, Bureau de l'égalité entre les hommes et les femmes et Statistique Vaud

<sup>3</sup> « L'école de l'égalité », [egalite.ch](http://egalite.ch), 2019

<sup>4</sup> « Les chiffres de l'égalité », 2022, Bureau de l'égalité entre les hommes et les femmes et Statistique Vaud



Photo de la classe primaire mixte de Mme Cart-Meylan, enseignante (école de Cully en 1890). Garçons et filles portent alors le même type de tablier.

# FILLES, ENSEIGNANTES ET ÉCOLE VAUDOISE, UNE LENTE ÉVOLUTION

**La Loi sur l'instruction publique secondaire du 5 décembre 1955 marque un véritable tournant dans l'école vaudoise. En effet, elle généralise la mixité des élèves à tous les degrés de la scolarité, ouvrant ainsi la voie académique aux filles, ainsi que de nouvelles perspectives pour les enseignantes.**

## Du côté des filles...

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'éducation des filles occupait déjà les philosophes des Lumières, à l'instar de Jean-Jacques Rousseau qui décrétait dans son *Émile ou de l'éducation* (1762, rééd. 1971, livre 5, p.249)<sup>1</sup> que « presque toutes les petites filles apprennent avec répugnance à lire et à écrire; mais, quant à tenir l'aiguille, c'est ce qu'elles apprennent toujours volontiers ». Même si quelques novateurs comme Condorcet préconisent alors pour les filles et les garçons une instruction identique dans un environnement mixte, il n'en demeure pas moins que certains contemporains, comme Pestalozzi, conçoivent l'éducation des filles en fonction de leur destinée au sein de la famille et au futur rôle de « mère-institutrice » qu'elles seront amenées à assumer. Cette vision donne certes aux femmes une autorité morale dans la sphère privée,

mais cette valorisation domestique servira aussi d'appui au siècle suivant pour le développement de l'éducation des filles. En effet, si l'introduction de l'obligation scolaire se répand dès 1830 dans les cantons suisses, permettant ainsi aux filles comme aux garçons d'avoir le droit d'apprendre à lire, à écrire et à compter et d'avoir accès aux connaissances de base durant 4 à 6 ans, un enseignement différencié se généralise rapidement dans les écoles primaires. Ainsi, dès 1834 dans le canton de Vaud, l'économie domestique est introduite dans les programmes scolaires pour les filles et la géométrie, le toisé et l'arpentage pour les garçons. Les « ouvrages du sexe » oscillant entre 4 à 6 heures par semaine, les filles sont dispensées également de géométrie, d'instruction civique, de gymnastique voire de quelques heures de français. Ainsi, en 1899, elles font 960 heures de français de

moins que les garçons sur l'ensemble de leur scolarité primaire. Une autre différenciation importante est celle de l'accessibilité à une formation supérieure. En effet, durant le XIX<sup>e</sup> siècle, les filles sont exclues des collèges, des gymnases et de l'université et rares sont celles qui y accèdent au début du XX<sup>e</sup> siècle. Seules les écoles supérieures de jeunes filles créées à partir des années 1840 leur permettent de suivre des écoles de culture générale.

## Vers l'égalité

Ce n'est qu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale que l'enseignement féminin est de moins en moins pensé en fonction du rôle que devrait occuper la femme au sein de la famille. La mixité se généralise alors et il devient évident qu'avec la croissance économique d'après-guerre, les femmes



devraient pouvoir exercer des métiers et faire des études. Finalement, c'est en 1981 que l'égalité dans l'instruction publique est inscrite dans la Constitution fédérale. Pour autant, une année plus tard, le Tribunal fédéral débout le Conseil d'État vaudois (Arrêté du 12 février 1982), car ses autorités scolaires appliquent encore des barèmes différents pour les filles et les garçons lors de l'examen d'entrée au collège et qu'il s'agit « d'une application arbitraire de la loi »!

### Du côté des enseignantes...

Des premières enseignantes, il ne reste que peu de traces. Dans son *Histoire de l'instruction publique*<sup>2</sup> (1870), Archinard relève toutefois l'existence, au XVI<sup>e</sup> siècle, d'une maîtresse d'école dans la région d'Orbe: Françoise Pugin, une pauvre boiteuse recueillie et instruite par un parent, prêtre, qui se met à enseigner les rudiments de la lecture et de l'écriture aux filles de bonnes maisons des environs.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une enquête sur la situation de l'école en 1799 révèle une présence féminine cantonale non négligeable, de l'ordre d'une vingtaine de maitresses d'école pour plus de quatre cents régents, constituant ainsi le plus fort taux d'enseignantes du pays (Fuchs, 2015)<sup>3</sup>. À l'exception d'un petit nombre d'entre elles formées dans les Écoles de Charité, la plupart apprennent à enseigner sur le tas. Anciennement lingères, couturières, tailleuses, agricultrices, marchandes de fromage ou domestiques, elles donnent essentiellement des leçons de lecture et de récitation du catéchisme, voire de couture, dans des classes mixtes ou de filles.

Invisibles dans la première Loi sur l'instruction publique, plus visibles dans les législations suivantes, au XIX<sup>e</sup> siècle, les enseignantes n'ont ni les mêmes possibilités, ni les mêmes conditions que leurs collègues régents. Malgré l'ouverture d'une école normale pour femmes en 1837, les institutrices sont moins bien payées que les hommes et leur enseignement se limite aux classes de filles ou aux degrés inférieurs du primaire. À la même époque s'ouvrent les premières écoles supérieures pour jeunes filles, offrant aux jeunes bourgeoises un unique accès à l'enseignement secondaire. En tant que maitresses d'étude, elles surveillent et aident les jeunes filles, pendant que des instituteurs enseignent.

### Des enseignantes visibilisées par leurs combats

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le vent tourne. De nouvelles opportunités professionnelles s'offrent aux enseignantes. Leurs qualités féminines mises en avant, les institutrices investissent de nouveaux espaces professionnels en conformité avec leur genre (classes enfantines, classes d'arriérés, enseignement ménager). Leur nombre dépasse dorénavant celui des instituteurs. Les enseignantes des écoles supérieures de jeunes filles deviennent, quant à elles, des maitresses secondaires. À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, désormais au bénéfice de brevets ou de licences universitaires, elles dispensent enfin des leçons aux jeunes filles, même s'il s'agit souvent de cours de langues.

Au-delà de cette féminisation de la profession, les enseignantes ne cessent de gagner en visibilité, notamment à travers les combats qu'elles mènent et remportent.

Dans les années 1930, ce sont les institutrices qui se mobilisent pour conserver leur droit de travailler une fois mariées. Dans les années 1950 et 1960, ce sont les maitresses secondaires qui luttent pour obtenir l'égalité des traitements avec leurs collègues hommes. À ces militantes, il faut encore ajouter celles qui ont réussi à franchir le plafond de verre: Hortense Hürlimann, première directrice d'un collège communal (1954), Rolande Gaillard, première directrice d'un établissement secondaire (1958), Hanny Moser-Weber, première directrice d'un établissement primaire (1985) ou Jacqueline Buvelot, première directrice d'un gymnase cantonal (1996).

### Et à présent ?

Malgré cette rapide et optimiste rétrospective qui met en lumière l'évolution des parcours des filles et des enseignantes, à l'heure actuelle, malgré une dissipation des disparités les plus apparentes, certaines formes, moins visibles, d'inégalité de genre demeurent dans l'école.

Au niveau des élèves, même si l'égalité formelle entre garçons et filles est réalisée à l'école obligatoire, certaines pratiques ou certaines représentations genrées font perdurer des inégalités dans les parcours scolaires et de formations. Au niveau des carrières enseignantes, des disparités sont également observables à l'instar de la surreprésentation du personnel féminin dans les degrés inférieurs de l'enseignement et de la sous-représentation des femmes aux postes de direction<sup>4</sup>.

Ainsi, au-delà de cette mise en lumière historique, il s'agit à présent d'éclairer l'existence de ces inégalités qui persistent dans l'ombre d'une école considérée encore à tort comme un havre d'égalité.

Carole Siné et Sylviane Tinembart, HEP Vaud, UER AGIRS

<sup>1</sup> Rousseau, J.-J. (1971), «Émile ou de l'éducation» in *Œuvres complètes Tome III*. Paris: Seuil, l'Intégrale, éd. Jean Fabre et Michel Launay.

<sup>2</sup> Archinard, Ch. (1870). *Histoire de l'instruction publique*. Charles Borgeaud.

<sup>3</sup> Fuchs, M. (2015). *Lehrerinnen-und Lehrerperspektiven in der Helvetischen Republik*. Julius Klinkhardt.

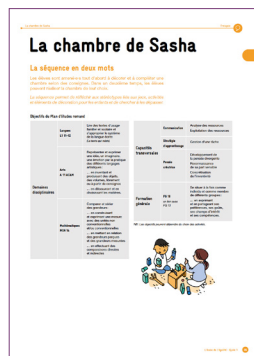
<sup>4</sup> 37 % des chef-fe-s d'établissement du canton de Vaud sont des femmes, alors que 63% des enseignant-e-s sont de sexe féminin.



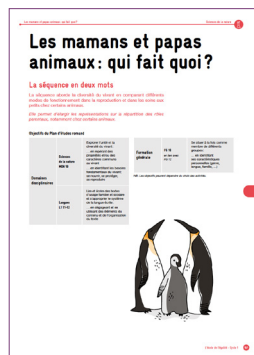
Institutrice bernoise dans une classe de village (années 1940).

# PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DANS NOS CLASSES

Ces brochures proposent des activités clés en main pour travailler les questions de genre et promouvoir l'égalité filles/garçons à l'école.



Au cycle 1, en 1-2P, une activité sur l'aménagement et la décoration d'une chambre d'enfant.



Au cycle 1, en 3-4P, une activité sur la répartition des rôles parentaux.



Au cycle 2, en 7-8P une activité pour découvrir des artistes féminines.

## L'école de l'égalité

Un choix d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons

Élargir les orientations scolaires et les choix professionnels des filles et des garçons

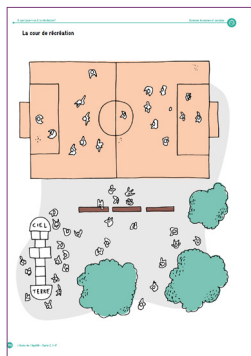
Développer des rapports harmonieux entre les sexes

Sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre pour leur permettre de les identifier et de s'en affranchir

Encourager la prise en compte de l'égalité, tant parmi les élèves que les enseignant-e-s



**egalite.ch**  
La Conférence romande des bureaux de l'égalité



Au cycle 2, en 5-6P une activité sur les jeux de la récréation.



Au cycle 3, une activité pour parler du sexting.

## DES LIVRES COUP DE CŒUR

Disponibles en librairie ou, en prêt, dans le catalogue Renouveau.



dès 4 ans  
**Fille Garçon**  
Hélène Druvert  
Saltimbanque



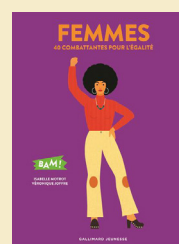
dès 6 ans  
**Ni poupées ni super-héros!**  
Delphine Beauvois  
Claire Cantais  
La Ville Brule Eds



dès 7 ans  
**Le féminisme**  
Elsa Pereira  
Aurore Bais  
Milan Eds



dès 8 ans  
**Renversante!**  
Florence Hinckel  
Clothilde Delacroix  
École des Loisirs



dès 10 ans  
**Femmes**  
Isabelle Motrot  
Véronique Joffre  
Gallimard Jeunesse



dès 10 ans  
**J'aimerais te parler d'elles**  
Sophie Carquain  
Pauline Duhamel  
Albin Michel Jeunesse

Dossier proposé par Célia Araya, Camille Dupertuis, Christine Hurlimann, Hélène Simonin et Chloé Wittmann